

■ Informations générales

L' **Alcool** KREIDEZEIT (éthanol, alcool éthylique) est un alcool de fermentation. Il est obtenu par fermentation de plantes sucrières et amylacées par certaines levures (comme pour la production de la bière/du vin) puis par distillation. Une taxe sur les alcools est prélevée sur l'alcool pur en tant que produit de consommation. C'est pourquoi, pour des raisons fiscales, des dénaturants permettant de l'utiliser dans des applications techniques, lui sont ajoutés et le rendent impropres à la consommation ou provoquent des vomissements immédiats en cas d'ingestion.

■ Utilisation

Pour diluer les produits KREIDEZEIT dissous dans l'alcool tels que l' **Apprêt Isolant à la Gomme Laque**, et pour nettoyer les outils imprégnés de ces produits.

Pour retirer les taches et pour dégraisser des surfaces. Pour dissoudre les résines naturelles solubles dans l'alcool telles que la gomme-laque et le copal.

■ Composition

Alcool éthylique (96 %), isopropanol, benzoate de dénatonium, méthyléthylcétone

■ Conditionnements

N° d'art. 460	0,5 l
N° d'art. 461	1 l
N° d'art. 462	5 l

Vous trouverez les tarifs de ces produits dans la liste de prix applicable.

■ Stockage

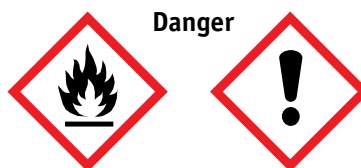
Les pots non ouverts se conservent environ 2 ans. Gardez toujours les récipients ouverts, hermétiquement fermés.

■ Attention

Ce produit peut provoquer des allergies aux substances naturelles. Une odeur typique se dégage en raison des matières premières naturelles utilisées ! **Tenir le produit hors de la portée des enfants.**

■ Élimination des résidus de produits

Ne pas verser les résidus de produits dans les eaux usées. Ils doivent être conservés dans un récipient hermétiquement fermé et utilisés ultérieurement. Les récipients vidés de leurs résidus doivent être triés pour recyclage. Les réglementations officielles en vigueur concernant l'élimination des résidus de peinture et de vernis doivent être respectées.



Danger

■ Mention de danger

- H 225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H 319: Provoque une sévère irritation des yeux.

■ Conseils de sécurité

- P 210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P 240: Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P 241: Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.
- P 243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P 280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P 303 + 361 + 353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
- P 305 + 351 + 338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P 337 + 313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Les recommandations fournies sont basées sur l'état actuel de nos expériences. Du fait des méthodes d'application, des conditions environnementales et de la nature des supports, ces recommandations sont données uniquement à des fins d'information et n'engagent aucunement notre responsabilité. Avant l'application, il incombe à l'utilisateur de vérifier que le produit est adapté à l'usage qu'il veut en faire (en effectuant un essai préalable).

Si une nouvelle version est éditée ou en cas de modification du produit, ces textes ne seront plus applicables. Pour obtenir les dernières informations produit, contactez directement Kreidezeit ou consultez notre site Internet : www.kreidezeit.de